

Hélène lombard

Prt Rendez nous nos Enfants.org

18 rue st agnan  
69008 Lyon

A

Mr le président du conseil départemental

*De Lecorme  
Mr Justin Directeur général des Services  
Conseil départemental*

LO 02/12/2016

Monsieur le président du conseil départemental,



L'IGAS dénonce à TV Fr2, juin 2017, JAMAIS Nié par PERSONNE que **50 % des enfants placés** par les conseils départementaux (CD) **de Tout bord politique (le FN ne dénonçant absolument PAS les placements abusifs ! Des enfants français de souche!), le sont injustement**, donc entre **80 000 et 500 000 enfants** français de souche, DOM TOM, européens et africains.

1) Etant donné qu'officiellement, vous auriez 1600 enfants placés sous votre responsabilité, **je vous demande d'expliquer au peuple français au NOM de QUI séquestrez-vous au moins 50% donc 800 enfants SANS avoir ni TITRE valable, ni LEGITIMITE, ni motif** puisque les arguments invoqués par VOS services sociaux sont tout simplement criminels, sans valeur en droit français, basés sur des faux hallucinants, **recelés** par eux !!! prouvant ainsi qu'ils savent eux même avoir fait des faux pour **VOLER des enfants qui n'avaient pas lieu de l'être ?** Avec VOTRE délégation de signature . !

2) **Sachant** que ces sociaux de l'ASE, vos salariés, ne lisent pas aux parents, leurs rapports violant ainsi la loi française, **sachant** que les juges pour enfant entravent ou refusent l'accès à nos dossiers judiciaires, **sachant** que selon l'art 1187 CPC nos propres avocats n'ont pas le droit de nous donner copie de notre dossier !!, **le tout en violation TRES GRAVE du droit français**, vous, CD, élus et juges, **PLANIFIEZ** le vol de nos enfants par la violation **systématique de NOS droits de la défense**, sur ce qu'il y a de plus important pour le peuple : ses enfants.

**DONC 100 % des placements sont criminels, puisque 100 % des parents sont PRIVES du droit fondamental à se défendre !.** Il s'agit donc de **transfert forcé de NOS enfants EN MASSE ! (art 211-1 génocide)**

**Pouvez vous expliquer au peuple français de quel droit**, le conseil départemental organise t-il le rapt, la séquestration de nos enfants et les tortures morales, psychiques, affectives, physiques faites aux familles en application du **Protocole de Toronto de 1967 non signé par la France ?**

3) En tant que politique, vous avez été, êtes, espéré devenir, parlementaire, c'est à dire CEUX qui ont fait des lois criminelles pour nous voler nos enfants, **vous osez affirmer** que le domaine social coûte cher aux départements, **alors qu'en réalité**, obtenant des subventions de l'Etat, à chaque fois que vos salariés de l'ASE, décident de voler un enfant, donc trafic, **ce domaine finance en réalité entre 30 à 40 % de votre budget global.**

**Pouvez vous expliquer au peuple français** comment en tant que responsable politique **vous pouvez TOLERER de vous financer sur le trafic d'enfants ?**  
**Et COMMENT osez-vous vous présenter devant le peuple français pour les élections ?**

4) Cela signifie que **celui qui profite de la subvention est celui qui la génère !!**, le Jackpot assuré et permanent !. **Pouvez vous expliquer au peuple français** de QUEL droit, et **sur les ordres de qui** agissez - vous CONTRE le PEUPLE FRANCAIS et son avenir ?

5) Comment **pouvez vous expliquer au peuple français**, que par vos **CPOM, Contrats Plurianuels d'Objectifs et de Moyens**, signés entre le CD et de fausses associations (impôt moins fort, compte non